



Nice, le 12 février 2018

Compte rendu de la CAPA des PsyEN

La CAPA d'installation des PsyEN de l'académie de Nice s'est tenue le 12 février 2018.

Ordre du jour :

- **Approbation du règlement intérieur**
- **Désignation des personnels à la commission de réforme**
- **Questions diverses**
- **Examen des promotions d'échelon des PsyEN en 2017/ 2018**
 - **Classe normale**
 - **Hors classe**
- **Examen en commission restreinte des candidatures au tableau d'avancement de la classe exceptionnelle au titre de septembre 2017.**

Présents : 6 élus SNES-SNUipp-FSU, 2 SE-UNSA

Lecture de la déclaration préliminaire de la FSU SNUIPP SNES (cf pj)

Pas de déclaration du la part de SE UNSA

Elections des représentants du personnel à la commission de réforme

La commission de réforme peut être sollicitée par l'administration ou par les collègues pour étudier des situations telles que : accidents de service, maladies professionnelles, allocations ou mise à la retraite pour invalidité...

Un titulaire et un suppléant FSU ont été élus pour chaque département :

Christa Canquouet, Patricia Manière pour les Alpes Maritimes

Corinne Revel, Corine Ferry pour le Var

Examen des promotions d'échelon

Cette CAPA de promotion d'échelon est la première depuis la mise en place des nouvelles carrières, plus rapides pour tous. Dorénavant, seuls les passages du 6e au 7e et du 8e au 9e échelon donnent lieu à un choix de 30% des promouvables pour un gain d'une année.

De manière transitoire, les rendez-vous de carrière n'ayant démarré que cette année scolaire, les anciennes notes administratives et pédagogiques ont encore été prises en compte. Si tel n'a pas été le cas pour cette CAPA, ceci est néanmoins susceptible de poser problème étant donné la disparité de la notation entre les PsyEN EDA et EDO. Nous avons demandé un groupe de travail pour une harmonisation.

Promotions à la classe normale : Promotions accélérées aux échelons 7 et 9 de la classe normale :

3 promouvables pour le 7ème échelon : promus 0 (reliquat 0.9)

7 promouvables pour le 9ème échelon : promus 2 (reliquat 0.1)

Le SNES/SNUIPP/FSU a demandé l'utilisation de reliquats pour une promotion supplémentaire

Monsieur le Secrétaire Général a accepté la constitution d'une liste complémentaire soumise à l'accord du ministère (1 promotion en Supplément au 7ème)

Nous avons fait confirmer le barème de classement des candidatures dont les critères sont dans l'ordre suivant : note, ancienneté de grade, ancienneté d'échelon, puis âge.

Promotions pour la hors classe : 10 promus à l'ancienneté

Questions diverses

1) Pour que le mouvement intra académique soit plus lisible, nous avons demandé :

- un état des départs en retraite
- la carte des postes PsyEN EDA

2) La question de la situation des collègues anciennement instituteurs ayant perdu l'indemnité différentielle a de nouveau été portée.

Le ministère indique que celle ci est perdue en cas d'intégration ou de détachement dans le corps des Psy EN.

3) Pour les Psy EN EDA ayant opté pour le détachement d'1 an, il nous a été répondu que le rectorat est en attente des instructions du ministère.

Nous avons demandé que cette procédure intervienne impérativement avant le mouvement intra académique soit mi mars.

4) Le rattrapage quadriennal de la NBI pour les DCIO sera appliqué à tous les directeurs, y compris à ceux partis en retraite, comme nous l'avons demandé.

En ce qui concerne l'attribution aux DCIO de l'indemnité REP, Monsieur le Secrétaire Général nous a répondu que la question a été posée à la DGRH et sera posée de nouveau.

5) Nous avons demandé la mise en place de formations communes et spécifiques aux deux spécialités. L'administration s'est dit favorable, sur la base d'un financement partagé et de contenus à définir.

Monsieur le Secrétaire Général a affirmé comprendre l'importance de ces questionnements à l'échelle académique, en lien avec la création d'un corps unique.

Promotions à la classe exceptionnelle

L'examen des candidatures à la classe exceptionnelle s'est tenu en formation restreinte.

Seule la FSU a représenté les psychologues face à l'administration en tant que seule organisation ayant des élus au grade hors classe.

Le contingentement (c'est à dire le nombre de promotions possibles) communiqué par le ministère pour notre académie était de 3 : 2 au titre du vivier 1 et 1 au titre du vivier 2.

Vivier 1 : 7 candidatures ont été retenues comme éligibles par l'administration,

Vivier 2 : 12 promouvables

3 promotions ont été prononcées, devant garantir, selon l'administration, la pluralité de notre profession (hommes/femmes, EDO/EDA).

Le SNES-SNUipp-FSU a demandé que la situation des collègues les plus proches de la retraite soit examinée en priorité afin d'élargir le plus possible l'accès à ce nouveau grade.

Nous avons exprimé notre regret que le contingentement soit si réduit pour l'académie de Nice. En effet 5 promotions étaient attendues pour 2,51% de l'effectif du corps (214). Nous avons demandé que soit prévu un rattrapage pour la prochaine campagne.

L'exercice en éducation prioritaire n'a pas été pris en compte pour les PsyEN-EDO et pour un certain nombre de PsyEN-EDA l'administration prétextant qu'il ne s'agit pas d'une affectation ni d'un exercice à temps plein. Seule l'affectation en établissement relevant de l'éducation prioritaire a été considérée, ce qui pour nous constitue une lecture dénaturée des textes.

Le SNES-SNUipp-FSU a réitéré sa demande que soit pris en compte « l'exercice » en éducation prioritaire conformément à la rédaction des textes.

Nos élus nationaux SNES-FSU et SNUIPP-FSU ont alerté le ministère.

Les commissaires paritaires de la FSU :

Pour le SNES-FSU : Françoise HENNECART, Jean-Claude RINALDI, Corine FERRY-ARCISZEWSKI

Pour le SNUipp-FSU : Corinne REVEL, Christine BELLETEIX, Christa CANQUOJET